

INTEGRER LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

“ La gestion durable des eaux pluviales est à intégrer lors des démarches de planification et d'aménagement du territoire dans l'objectif de :

- Limiter les risques d'inondation ;
- Favoriser l'infiltration des eaux dans un contexte de changement climatique ;
- Préserver les ressources en eau et les milieux naturels ;
- Aménager l'espace en intégrant le volet « eau », ressource essentielle au développement d'un territoire.

Avec l'étalement urbain, le système du « tout tuyau », consistant à collecter systématiquement les eaux pluviales pour les évacuer à l'aval, a révélé ses limites. Devant la saturation des réseaux d'assainissement, les inondations en centre urbain et bourg et la dégradation des milieux récepteurs, d'autres solutions sont possibles en remplacement des techniques/systèmes « classiques ».

Ces solutions s'inscrivent dans une réflexion « zéro tuyau » complétées par des approches hydrologiques, paysagères, sociales et économiques en réduisant les coûts collectifs liés à l'eau.

En intégrant la gestion alternative des eaux pluviales dès l'étape de planification, une autre conception de la maîtrise de ce domaine est possible. Cela permet d'engager une stratégie générale pour gérer les eaux pluviales de manière cohérente et mettre en œuvre des solutions durables. ”



Des immeubles sont déconnectés du réseau d'eaux pluviales



Une placette reconvertie en espace
de collecte des eaux pluviales

Présence de noues avec des redans
pour favoriser l'infiltration des eaux



Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales aux documents de planification

1

Gestion intégrée des eaux pluviales ou GIEP, de quoi parle-t-on?

Les **grands principes** de la gestion intégrée sont les suivants : **infiltrer au plus près** du point de chute, **ralentir** et, si nécessaire, **stocker** puis **restituer** progressivement l'eau au milieu. Cette gestion impose de s'adapter à chaque situation grâce à une **palette d'outils disponibles** (noues, tranchées, chaussées à structures réservoirs, espaces inondables, toitures stockantes, ...). Regroupées sous le terme générique de techniques alternatives, elles permettent de réduire le ruissellement pluvial sur les zones aménagées.

Il n'existe pas de solution « clé en main ». Les différents outils sont à adapter aux caractéristiques du site et à l'usage souhaité (route, stationnement, terrain de sport, espace vert...).

- ⇒ **Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales favorise l'infiltration des eaux dans un contexte de changement climatique.**

2

Recommandations en matière de documents de planification

La clé de réussite de la démarche est d'**intégrer la gestion alternative au sein du projet d'aménagement du territoire** (via les documents d'urbanisme) afin d'assurer une généralisation de la démarche, notamment en inscrivant le choix « **d'un 0 rejet** » sauf si impossibilité au lieu de l'expression « gestion alternative recommandée ». Ce type de rédaction peut également être intégré dans le zonage d'assainissement ou le schéma directeur eaux pluviales.

- ⇒ **Privilégier l'inscription de zéro rejet des eaux pluviales.**
- ⇒ **Il est recommandé de se doter d'une cellule technique compétente pour recevoir les porteurs de projets dans l'accompagnement et non pas dans la sanction.**

3

Engager sa politique de gestion intégrée des eaux pluviales

Les retours d'expériences des collectivités engagées dans des politiques d'intégration des eaux pluviales mettent en avant plusieurs critères de réussites :

- un portage politique fort
- la présence d'un technicien dédié
- découvrir, visiter ce qu'il se fait ailleurs.

Par ailleurs, il est nécessaire de se doter des moyens de mise en œuvre de cette politique :

- la transcription dans les documents d'urbanisme et de gestion des eaux pluviales (règlement de service, zonage d'assainissement, schéma directeur) ;
- l'instruction des permis de construire en prescrivant l'infiltration des eaux pluviales ;
- l'instauration éventuelle d'un outil financier incitatif (ex. participation pluviale du Douaisis) ;
- le suivi et l'assistance aux lotisseurs, bailleurs, usagers...

- ⇒ **De nombreux moyens existent pour mettre en place une politique d'infiltration.**

Retour sur une collectivité exemplaire : la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Territoire de 152 000 habitants, la Communauté d'Agglomération du Douaisis mène depuis de nombreuses années une politique d'intégration des eaux pluviales ambitieuse. L'enjeu est de taille puisque 80% du réseau de ce territoire est unitaire.

La prise de conscience de l'intérêt d'une gestion intégrée des eaux pluviales s'est faite dès les années 1990 suite à des inondations répétitives et des investissements sur les systèmes d'assainissement sans retour positif. Cette politique s'appuie sur plusieurs principes de base :

- Ne pas concentrer,
- Éviter le ruissellement (pollution),
- Gérer au plus près du point de chute,
- Gérer les eaux pluviales en même temps qu'on fait autre chose (usage multiple d'un aménagement),
- Minéraliser sans imperméabiliser.

Concrètement, cette politique est inscrite par des dispositions au sein du PLU et du règlement d'assainissement de la collectivité. Ainsi, des prescriptions particulières de construction s'appliquent dans les **secteurs identifiés comme sensibles** par temps de pluie. Sur **tout le territoire les eaux pluviales sont gérées à la parcelle** avec une infiltration ou un rejet en milieu naturel s'il est proche ; en cas d'impossibilité, le rejet s'effectue au réseau sous conditions (régulation du débit). Enfin, une modélisation sur informatique de tous les réseaux a été réalisée.

Avec une expérience de près de 25 années, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a mené plus de 1 000 réalisations sur son territoire. Ce sont plus de 25% du territoire que ne génère plus d'eau pluviale au réseau de collecte. Entre 2006 et 2017, les volumes déversés par temps de pluie ont ainsi été divisés par 3. La collectivité constate une réelle amélioration du milieu récepteur. D'un point de vue environnemental, cette politique concourt également la recharge des nappes phréatiques, la biodiversité en ville, une amélioration de la Trame Verte et Bleue, et une lutte contre les îlots de chaleur. Enfin, d'un point de vue financier, cette politique a permis une réduction importante des coûts de fonctionnement du service pluvial (gain de 1 million d'euros/an).



Exemple de Férin – 1 500 habitants lotissement La Petite Sensée 2007), noues plantées avec des massifs drainants : 11 500 m² infiltrés



Et en Mayenne ?

Après avoir subi des inondations répétées dans les années 2000, la **ville de Laval** a engagé plusieurs démarches pour mieux maîtriser la gestion des eaux pluviales avec :

- la création d'un poste dédié à la problématique pluviale au sein du service Eau et Assainissement,
- la réalisation de plusieurs diagnostics en régie sur les secteurs fortement touchés,
- l'engagement d'un schéma directeur intégrant un zonage pluvial.

Ces outils ont permis une double approche curative (définition d'un programme d'investissements) et préventive (intégration de prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales dans le PLU).

Le Plan de Rénovation Urbaine du quartier des Pommeraies a été l'occasion d'expérimenter la mise en œuvre d'opérations à l'échelle d'un quartier avec des résultats très encourageants.

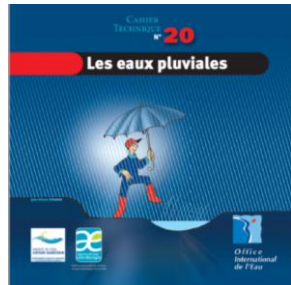
Enfin, en 2015, la ville a profité d'une révision du PLU pour modifier le zonage en prenant en compte la question du risque. La prochaine étape de la collectivité est d'uniformiser les règles dans le cadre du PLU.



Ressources documentaires



En savoir plus en consultant les documents en téléchargement sur le site Ecomotivés 53 (Espace collectivité rubrique « Préservation des ressources en eau ») et le site de l'ADOPTA.



Cahier technique n°20
« Les eaux pluviales »
de l'Office international de l'eau



Plaquette de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
« Gestion intégrée des eaux pluviales - Pourquoi ? Comment ? »



« Eau et urbanisme, concevoir une ville durable »,
actes de la rencontre de l'Agence de l'eau du 24 novembre 2016 à Tours



« Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les aménagements »,
guide pratique de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin

Pour en savoir plus



Conseil départemental de la Mayenne
Direction du Développement Durable et de la Mobilité
Service Eau
5, rue Paradis
CS 21429
53014 LAVAL cedex

Tél. : 02 43 59 96 05
Courriel : astrid.pichodo@lamayenne.fr



Association Synergies
Tél : 02 43 49 10 02
Mail : synergies-reseau-collectivites@orange.fr

Fiche réalisée en décembre 2018
par l'Association Synergies dans le cadre de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable »

Action financée par :

●●● Les appuis techniques à votre disposition



Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales

<https://adopta.fr/>



Agence de l'Eau Loire Bretagne

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

